

Interpellation introduite par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, concernant l'installation d'un abattoir provisoire sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de installatie van een tijdelijk slachthuis op het grondgebied van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. Ait Jeddig :

Monsieur, le Président du conseil,

Mon interpellation concerne l'installation de l'abattoir provisoire sur notre territoire communal.

D'avance le mouvement ISLAM félicite les autorités communales et les autorités bruxelloises de ne pas avoir suivi les Régions flamande et wallonne dans leurs interdictions d'organiser des abattages rituels, donc sans étourdissement dans les abattoirs provisoires.

Nous fêtons l'Aïd El Kebir ou l'Aïd El Adha ce 23 ou 24/09/2015. C'est un moment important pour le million cent mille musulmans de notre pays. Les musulmans de notre pays et d'ailleurs, en fraternité avec les pèlerins de la Mecque, célèbrent le sacrifice extraordinaire qu'Abraham avait fait sur ordre de son Créateur. C'est un moment de convivialité, de fraternité et de partage. C'est un événement dont l'importance est équivalente, pour les musulmans, à la fête de Noël, pour nos amis chrétiens.

Mais voilà que des décideurs politiques, incapables de résoudre les problèmes de nos citoyens et de répondre aux défis de notre temps, assis au fond de leur cabinet, n'ont rien d'autre à faire que de chercher des artifices pour occuper les citoyens de notre pays. L'aile islamophobe de la NVA, soutenue par les progressistes du sp.a, a parlé: "Il faut interdire l'abattage rituel selon le rite musulman dans les abattoirs provisoires" et d'ajouter "cette interdiction nous la généraliserons". Ceux-là même qui veulent en finir avec la Belgique de papa et sortir de l'Europe, invoquent une directive européenne pour justifier leurs décisions! Et la Région wallonne, par mimétisme, interdit également l'abattage rituel sans étourdissement dans les abattoirs provisoires. Le coq wallon, déplumé par la nouvelle loi de refinancement, et le lion des Flandres, gonflé par son orgueil, ont trouvé une cible commune: la communauté musulmane. L'unité de notre pays est sauve.

Au niveau européen, la directive 93/119/CE pour la protection animale a été récemment renforcée par le règlement 1099/2009 qui rend plus contraignant l'usage de l'étourdissement avant la mise à mort de l'animal destiné à la consommation. Néanmoins dans l'article 18 du règlement européen, les dérogations pour les abattages rituels existent toujours et il appartient à chaque Etat membre de prévoir dans sa législation des exceptions en tenant compte de la liberté de culte qui est écrite dans sa constitution, comme c'est le cas dans la constitution belge (voir article 19 de la constitution belge).

Sur le plan des droits de l'homme, ce règlement européen fait clairement référence à l'article 10 de la charte des droits fondamentaux de l'UE pour appuyer les dérogations pour les abattages rituels: rite musulman et rite israélite notamment, et des dérogations également prévues pour les expériences scientifiques, pour la chasse, pour certaines joutes sportives telle que la tauromachie,...

Derrière ces interdictions, des associations telle que GAIA sont très actives. GAIA est une association dont l'objectif est de lutter contre la souffrance animale, c'est louable, d'ailleurs au mouvement ISLAM, nous sommes contre toutes formes de souffrances animales, comme humaines. Pour ce qui des rites religieux, GAIA mène un combat

clairement idéologique. Cette association met sur son site des vidéos de personnes non compétentes pour exécuter des sacrifices. Ceci dit, il est vrai que le sacrifice doit être effectué par des personnes compétentes et formées pour exécuter les abattages rituels selon le rite musulman. Je suis d'avis qu'elles doivent être en possession d'un certificat ou d'un diplôme mentionnant leur qualité de sacrificateur, selon le rite musulman. Et je souligne que l'abattage, selon le rite musulman, se pratique sans étourdissement, quelle que soit la technique d'étourdissement, car la manière dont on la pratique dans nos abattoirs, c'est en réalité une mise à mort.

Récemment de nombreuses manifestations agricoles ont eu lieu mettant en évidence les problèmes dans ce secteur, et cette interdiction ne va certainement pas dans le sens souhaité par nos éleveurs. Pour eux, ce sera un manque à gagner. Les musulmans et la communauté Israélite devront envisager d'importer de la viande comme, c'est déjà le cas en Suisse, par exemple.

Donc voilà, suite à cette interdiction discriminatoire et stigmatisant la communauté musulmane et israélite de notre pays, je pose quelques questions:

- 1) Pouvez-vous certifier aux citoyens musulmans des Communes pouvant utiliser l'installation temporaire d'abattage située dans notre Commune (Commune de Molenbeek-Saint-Jean, de Berchem-Sainte-Agathe, de Jette, de Koekelberg et de Ganshoren, et récemment élargi à la ville de Bruxelles) que les abattages se font sans étourdissement ?
- 2) Combien de moutons ont été sacrifiés en 2014 dans l'abattoir provisoire situé dans notre Commune?
- 3) Quel est le rapport recettes/dépenses pour cet événement de 2014?
- 4) Quelle en est l'évaluation ?
- 5) Pour l'année 2015 :
 - a) Le nombre d'autorisations a été réduite est-ce en prévision d'une demande moins importante ou tout autre motif ?
 - b) Les demandes devaient être effectuées le vendredi 18 septembre et le lundi 21 septembre, pouvez-vous me dire le nombre de demandes et le nombre d'autorisation données par l'Administration communale.
- 6) En tant que pouvoir politique local, estimez-vous que l'argument utilisé pour justifier l'interdiction de l'abattage rituel selon le rite musulman est pertinent, ou est-ce une pure décision politique?
- 7) Selon vous, d'autres raisons autres que le bien-être animal, peuvent-elles justifier cette décision, par exemple la qualification du personnel, dérangement du voisinage,...
- 8) En tant qu'élus locaux, prenez-vous l'engagement de défendre vos citoyens musulmans, si cette interdiction devait être suivie par notre autorité politique régionale et généralisée?
- 9) L'image de notre Commune a été ternie ces derniers temps dans les médias, ne pensez-vous pas que cette interdiction, si elle devait se généraliser est de nature à pousser certains individus vers l'extrémisme mettant ainsi en danger nos valeurs démocratiques?

Je m'en tiendrai à ces quelques questions, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Vous m'avez posé plusieurs questions, je vais répondre à certaines, mais toutes ne rentrent pas dans le cadre du débat qu'on tient au Collège.

Je peux tout d'abord vous certifier qu'on pratique l'abattage sans étourdissement. Je l'ai dit, je l'ai répété et on l'a même écrit dans toutes les langues que je maîtrise, il y en a quand même quelques-unes. Dans les langues que je ne maîtrise pas, on l'a fait traduire. Il n'y a pas de changement de législation en Région bruxelloise. L'abattoir temporaire à Molenbeek-Saint-Jean sera sans étourdissement, comme au cours des 13 années où nous l'avons déjà organisé.

En 2014, il y a eu 884 inscriptions et 839 moutons ont été sacrifiés. On constate tous les ans une petite différence entre les gens qui s'inscrivent, l'inscription étant également nécessaire pour avoir un titre de transport, si vous avez besoin d'aller faire un abattage rituel ailleurs que dans notre abattoir, pour les gens qui se rendent le jour même de l'abattage ou les jours où l'abattoir temporaire est ouvert.

Ce dispositif, l'année passée, a coûté 55.000 euros, ça comprend les sacrificateurs qu'on a payés, les bouchers, les aides bouchers, le matériel et les heures supplémentaires du personnel communal. Il ne faut pas oublier qu'on a 200 personnes qui travaillent lors de l'abattage temporaire pour que ça se passe au mieux. Il y a donc de nombreuses heures supplémentaires à payer puisque le personnel travaille toute la journée, du matin jusqu'à tard le soir, en réalité juste qu'à ce que le dernier abattage soit réalisé. Dans ses frais-là, il n'est pas compris les frais organisationnels. On a de coordinateurs qui s'occupent de la gestion et de l'organisation du site temporaire, je ne parle pas du personnel qui fait l'inscription, je ne parle pas du personnel informatique qui installe les ordinateurs pour les inscriptions etc. Ce sont donc 55.000 euros pour les deux jours d'abattage.

En 2014, nous avons reçu un subside régional de 25.000 euros. Cette année, les subsides ont un peu augmenté et il y a également les rentrées qui viennent des inscriptions. Chaque inscription coûte 15 euros et donc on a eu plus ou moins 12.000 euros de rentrées au niveau des inscriptions. C'est donc une organisation relativement coûteuse pour la Commune, on reçoit des subsides, les gens payent, mais ça ne couvre pas tous les frais.

Cette année, nous avons ouvert les inscriptions vendredi et lundi. On a eu 75 inscriptions, alors que l'année passée, nous en avons 874. Voyez donc la différence. Il n'y a pas de différence entre inscriptions ou autorisations, donc vous vous inscrivez et vous avez une heure de passage. À l'heure de passage, vous vous présentez à l'abattoir avec le ticket à l'heure qui vous a été communiquée.

En ce qui concerne le futur, nous sommes en contact avec la Région qui je pense, de façon tout à fait juste, a décidé de reprendre la coordination de ces dossiers. Il a été convenu que la Région mette en place directement après la fête de l'Aïd un groupe de travail pour évaluer comment les choses se sont passées cette année. Il y a eu une plainte de GAIA qui a été déposée dimanche et donc, il faudra aussi attendre l'impact juridique de cette plainte.

Les trois abattoirs qui sont cette année en Région bruxelloise fonctionnent tous de manière un peu différente. Ce serait bien qu'il y ait quand même une politique régionale, une façon de travailler commune au niveau de la Région. Il y aura un débat organisé avec la communauté musulmane, débat qui est quand même rendu un peu difficile à cause des interlocuteurs qui sont très différents. Dans certaines Communes, vous avez le Comité des Mosquées, vous avez l'Union des Mosquées de Bruxelles, vous avez l'Exécutif des Musulmans etc. etc. Ça rend le dialogue entre les pouvoirs publics et la communauté musulmane pas forcément très facile.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voulais aussi vous apporter une précision, c'est que l'abattage temporaire à Molenbeek est organisé depuis des années pour les communes de la zone de police, à savoir Molenbeek-Saint-Jean, jette, Ganshoren, Koekelberg et Berchem. Cette année, il y avait aussi la possibilité pour d'autres Communes, pour les habitants d'autres Communes de s'inscrire.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vous remercie pour vos réponses.

Vous me répondez assez précisément à certaines questions, mais bon voilà, les questions restantes, vous les laissez en suspens. Ce sont des questions quand même importantes. Votre engagement politique à défendre cette communauté qui est faible et de seconde zone puisqu'elle manque de défenseur. Vous voyez bien que par rapport à cette diminution des inscriptions, c'est quand même un sujet très sensible auquel les Musulmans sont très attachés. Les Musulmans constituent une grosse partie de notre population autant dans cette Commune que dans toute la Région. Il y a peut-être budgétairement des dépenses, mais il y a quand même le subside régional et puis, cette année, ce subside a aussi augmenté. Il y a aussi les frais d'inscription, donc tout ça, l'un dans l'autre, je dirais que ça pourrait faire évoluer le dossier vers un budget en équilibre.

Quant aux décisions et aux motifs qui ont été invoqués, vous dites qu'en général, tout se passe très bien et que l'abattage se fait sans étourdissement. On parle d'étourdissement, mais en fait pour moi, ce n'est pas un étourdissement, c'est une mise à mort parce que l'électroanesthésie, électrocuter un animal mouillé, quand on voit certaines images..., ou bien utiliser des pistolets à percussion, c'est vraiment une mise à mort ! C'est pour ça que dans l'islam, j'écarterais cette méthode. L'égorgeage qu'on pratique dans l'islam, peut-être que les images peuvent sensibiliser certains d'un point de vue émotionnel, mais l'animal, il est privé d'oxygène, quand c'est fait par un scarificateur musulman qui sait ce qu'il fait. En réalité, le cerveau est privé d'oxygène et la mort est quasi instantanée. Et de plus, l'animal, les moutons se vident de leurs sangs et même de leurs sangs viciés. Parce qu'il y a du mauvais sang dans le corps, et comme ça, il se vide de certaines impuretés. L'égorgeage

est fait de toute façon après ce qu'on appelle l'étourdissement. Mais ce n'est pas ce qu'on appelle dans l'islam, le halal, ce n'est pas du tout cela. On ne peut pas avoir une double mise à mort de l'animal dans l'islam.

Par rapport à la question six, pour moi, c'est une décision politique, parce que quand on parle de bien-être animal, il y a beaucoup plus que ça. J'aimerais bien que votre engagement politique, que vous vous engagiez en tout cas politiquement à défendre cette communauté, ce sont des citoyens de notre Commune et vous êtes en contact avec eux, c'est une position privilégiée pour pouvoir apporter leurs problèmes au sein des instances supérieures, d'autant plus qu'on est en sursis, ici en Région bruxelloise.

On se plaint d'un certain extrémisme, mais avec tout ceci, on va encore avoir des problèmes supplémentaires avec notre jeunesse. Je suis désolé, mais quand on a des décisions pareilles sur un sujet aussi sensible pour la communauté musulmane, c'est la plus grande fête de l'islam, c'est grave. Il faut quand même réfléchir, on veut vivre ensemble, il faut créer du lien.

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, ce n'est pas que je vous coupe la parole, mais vous avez déjà bien débordé le temps autorisé.